



**BUDGET 2015
UNE AMBITION INTACTE !**

06

DOSSIER
LES GRANDS TRAVAUX ANNUELS

10

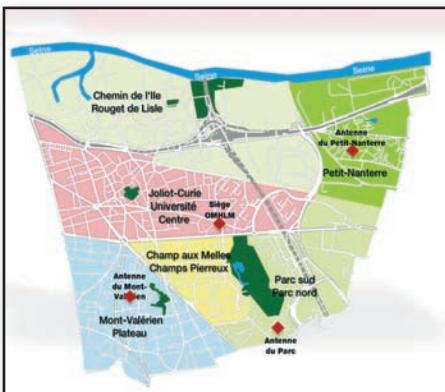
VIE DE QUARTIER
LE PARC RETENU PAR L'ANRU



EN VUE

Le nouveau barème est décidé...

Les grandes décisions concernant le nouveau barème des mutations sont désormais actées par le Conseil d'Administration. Comme nous le disions dans notre dernier numéro, le système en lui-même reste inchangé, mais il tiendra davantage compte des difficultés des familles avec enfants, qui souvent s'agrandissent et peinent à trouver un logement adapté... Le Conseil d'Administration a aussi renoncé à attribuer des points suivant les quartiers désirés par les demandeurs de mutation ; en revanche, et ce sera là aussi une des nouveautés de la démarche, les demandeurs pourront à l'avenir choisir les résidences qu'ils privilégient, en fonction bien entendu de la qualité de leurs dossiers. On le voit, ce ne sera pas une révolution, mais bien une évolution, plutôt positive, de la demande de mutation qui concerne aujourd'hui encore près de 1 800 familles de Nanterre. Un planning d'intervention est aussi décidé, qui permettra de mettre en œuvre ce projet dès le 1^{er} janvier 2016. D'ici là, la modification du système d'enregistrement informatique deviendra fonctionnelle, tous les demandeurs actuels seront progressivement sollicités pour préciser leurs souhaits, et tout l'Office espère que le processus d'attribution gagnera encore, auprès des Nanterriens, en lisibilité et en transparence.



N°43



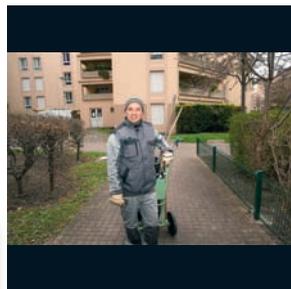
04

Dossier
UN BUDGET AU PLUS JUSTE, UNE AMBITION INTACTE



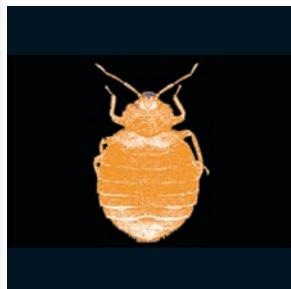
06

Dossier
LES GRANDS TRAVAUX



11

Vie de quartier
PARC, CHAMP AUX MELLES ET DAMADES...



14

A votre service
OH, PUNAISES...





Réunion du CA



Résidence du Champ aux Melles



Résidence Les Carriers



Les Provinces Françaises



LOPOFA au Petit Nanterre

Un budget pour les locataires de Nanterre

Z

éro dividende, pas d'actionnaires, ...! Telle est la réalité de l'Office HLM de Nanterre... Dans ce monde qui peine tant à tourner rond, il est bon parfois de remettre en lumière quelques valeurs de base.

Nous vivons une période où les médias nous assaillent de toutes parts sur les profits des uns, les valeurs en bourse de l'autre, ou encore des détournements fiscaux qui dépassent notre imagination.

Nous, à l'Office, nous sommes, modestement, à des années-lumière de ces considérations...

Aussi, au moment du vote du budget, nous aimons rappeler, comme nous le faisons chaque année, que l'Office HLM de Nanterre n'a finalement qu'un seul objectif, et un objectif d'intérêt public : la satisfaction de ses locataires !

Pour obtenir ce résultat, cela doit passer par quelques impératifs : d'abord bien gérer notre affaire, ce que nos prédécesseurs et nous-mêmes nous employons à faire depuis des années avec l'ensemble de nos 220 salariés. Ensuite, maintenir les loyers de nos locataires à un bas niveau par rapport à ce que nous pourrions faire, même si nous savons qu'il paraît toujours trop élevé lorsqu'arrive la quittance... Et puis, ne pas hésiter à réinvestir le moindre centime d'excédent budgétaire, non pas dans de sombres réserves financières, mais dans l'entretien de notre patrimoine et des travaux, concrets, pour nos locataires et en lien avec les amicales qui les représentent.

C'est ce que nous essaierons d'explicitier dans ce numéro « spécial budget » de Cité Mag'.

Mais notre action ne s'arrête pas là : notre conseil d'administration vient aussi d'adopter une évolution du barème d'attribution des mutations de logements, qui devrait être opérationnelle au début de l'année prochaine. Nous avons d'ores et déjà prévu d'accorder une large place à toutes les explications nécessaires, dans les Cité Mag' du mois de juin et d'octobre...

C'est une façon de prendre date, car la vie d'un Office ne s'arrête jamais...

Marie-Claude GAREL
Présidente de l'Office HLM de Nanterre,
Conseillère municipale

UN BUDGET AU PLUS JUSTE, UNE AMBITION INTACTE...

Le conseil d'administration a voté son budget pour l'année 2015. Un budget travaillé au plus juste, la rigueur ambiante n'étant pas sans impact sur les finances des organismes de logement. Cette détérioration des moyens se poursuit donc lentement, alors qu'ils sont pourtant dédiés au mieux-être des locataires, déjà confrontés aux difficultés quotidiennes et aux contraintes d'une crise qui n'épargne plus grand monde... Malgré ces contraintes, l'exercice budgétaire 2015 reste néanmoins marqué d'une volonté de faire toujours davantage pour les locataires nanterriens.

On le sait, 2015 ne sera pas facile : au fil des années, les produits issus des différentes collectivités ont été largement diminués, voire pour certaines ont totalement disparu. Et les recettes provenant des locataires eux-mêmes, à savoir le produit des loyers, se heurtent aux difficultés toujours aussi présentes d'honorer en fin de mois le

règlement de sa quittance. L'Office se trouve donc confronté à un principe bien difficile, faire toujours mieux mais avec moins d'argent... ! D'autres perspectives, encore floues, se dessinent également, avec l'instauration de la Métropole de la Région Parisienne, qui viendra modifier la donne, avec des regroupements

d'Offices Municipaux qui pourraient bien devenir inéluctables...

Pour autant, le budget de l'Office gardera bien le cap qu'il s'est toujours fixé : continuer à construire, à entretenir et à rénover son patrimoine.

Cela passe par le maintien, voire le développement de l'investissement et des travaux à réaliser au bénéfice des locataires et de la qualité de leur environnement : les grands travaux annuels, déterminés en lien avec les amicales, et financés sur les fonds propres de l'Office sans augmentation de loyer, resteront importants, à un montant estimé à près de 3,5 millions d'euros (voir article page 8).

Mais au-delà, la Direction de l'organisme cherche à développer son activité, par des montages financiers plus originaux, et sans grever les ressources de ses locataires. Ainsi, la première décision prise, dans le cadre du renouvellement d'un appel d'offres, a été le remplacement d'une partie des chaudières individuelles (voir article page 11).

De même, un « grand emprunt », actuellement en discussion avec la Caisse des Dépôts et Consignations, permettrait de mettre en œuvre dans



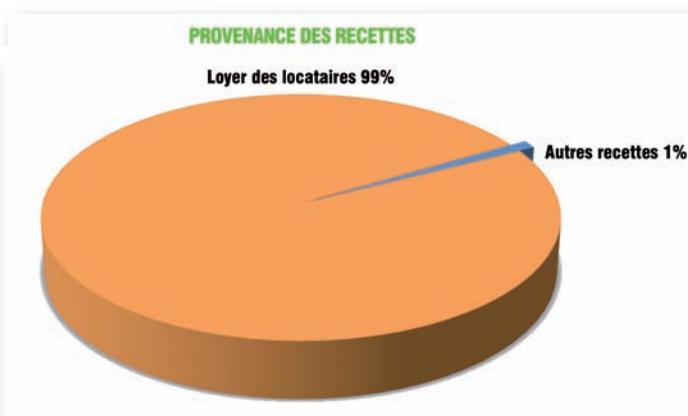
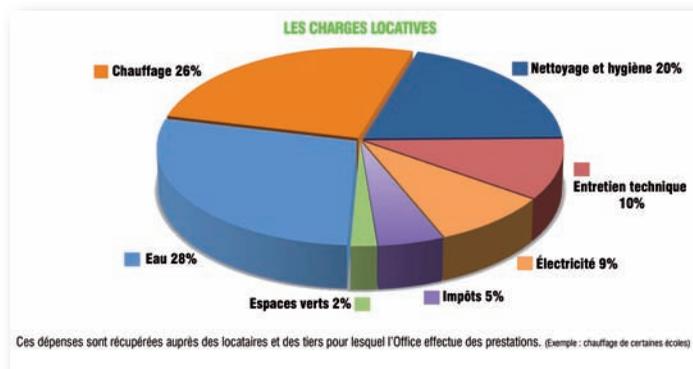


les années à venir des travaux lourds que l'Office ne pourrait pas financer en une seule année sans épuiser son compte « Grands Travaux Annuels ». « L'idée est de dégager chaque année sur notre budget d'Investissement une somme qui reste

encore à déterminer pour rembourser ce prêt, indique Pierre-Hugues Lorléac'h, Directeur Général, en profitant du désendettement progressif de l'Office sur ses gros emprunts qui arriveront prochainement à échéance. Résultat, nous

faisons les travaux plus tôt, et de façon plus massive, dans certaines de nos résidences qui en ont besoin... ». De premières estimations ont été conduites, chiffrées à 8 millions d'euros environ, notamment au titre des ravalements de façades.

A cela, il convient d'ajouter quelques opérations ponctuelles, comme la résidence des Amandiers, par exemple, ou les pavillons des Damades. Des travaux de rénovations conséquents pourraient y être conduits, mais ils seraient accompagnés par des augmentations de loyer. « **Mais cela ne se fera que dans la concertation et si nous avons l'accord de la majorité des locataires** », précise Marie-Claude Garel, présidente du Conseil d'Administration.



Stabiliser l'exploitation et l'entretien courant.

Mais au-delà de ces travaux d'investissement, l'équilibre d'un budget repose avant tout sur la stabilité de sa section d'exploitation.

Rappelons que le Conseil d'Administration avait, dès le mois de novembre, arrêté à 0,47%, soit un niveau très bas, proche de l'inflation, la hausse des loyers pour 2015. Cela permettra de contenir à un niveau équivalent les dépenses d'exploitation de l'Office dans ses grandes masses, que sont les rembourse-

ments d'emprunt, les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement divers, ... Tout cela permet en tout cas à l'Office de Nanterre à garder le cap sur les grands principes auxquels tient fermement le Conseil d'Administration, comme la modération générale de ses loyers sur l'ensemble du patrimoine, ou le refus de réévaluer le loyer à la relocation comme le fait la quasi-totalité des organismes de logement dans la région parisienne.

Autre mesure confirmée par le Conseil d'Administration : l'Office s'abstient toujours de récupérer auprès des locataires le salaire de ses gardiens, alors qu'il y est autorisé par la Loi. Et enfin, l'Office maintient sa volonté de ne pas mettre en vente le moindre de ses logements locatifs, alors que la crise du logement est toujours vivace et que sont toujours aussi prégnants les besoins de trouver un toit abordable à nombre de familles de la ville...

LES GRANDS TRAVAUX ANNUELS : PRÈS DE 3,5 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT...



Au centre, la Résidence de l'Etang depuis le Champ aux Melles.

L'un des grands sujets arrêtés par le vote du budget est le choix des grands travaux que l'Office s'engage à réaliser dans le courant de l'année à venir. Au-delà des aspects plus comptables de la gestion d'un organisme de logements, c'est sans doute la partie la plus intéressante, en particulier dans sa conception. Rappelons en effet que le choix de ces grands travaux est construit en lien avec les amicales de locataires, à l'issue d'un long proces-

sus entamé en septembre dernier par des visites de terrain, des rencontres avec les représentants des locataires, des réunions publiques organisées dans la ville (voir Cité Mag' n° 41 du mois de novembre 2014).

Le processus s'est achevé le 12 mars dernier par la réunion du Comité Central de Concertation Locative, qui a procédé au choix des grands travaux, avant d'être entériné par le Conseil d'Administration.

Quelques chiffres-clés :

105 opérations retenues au titre de l'année 2015

Montant total des travaux proposés :	26 676 672 € H.T.
Montant total des travaux retenus :	3 405 351 € H.T.

Ascenseurs :

L'Office a consenti de très gros efforts financiers pour se mettre en conformité avec les dispositions drastiques de la Loi « de Robien », qui imposait aux propriétaires tant privés que publics des normes très strictes. Il est bon de noter d'ailleurs que les ascenseurs de l'Office sont aujourd'hui parfaitement aux normes, bien que nous n'ayons bénéficié d'aucune aide de l'Etat pour ces travaux imposés, et que ce n'est pas le cas pour bien des résidences notamment les résidences privées...

Ceci étant, comme dans tous les domaines, être dans les normes ne signifie pas ne rien faire, et il est inscrit aujourd'hui divers travaux d'amélioration, en particulier dans le **secteur Lorilleux** ou dans la **tour du 11, allée des Demoiselles d'Avignon**.



Clos et couvert :

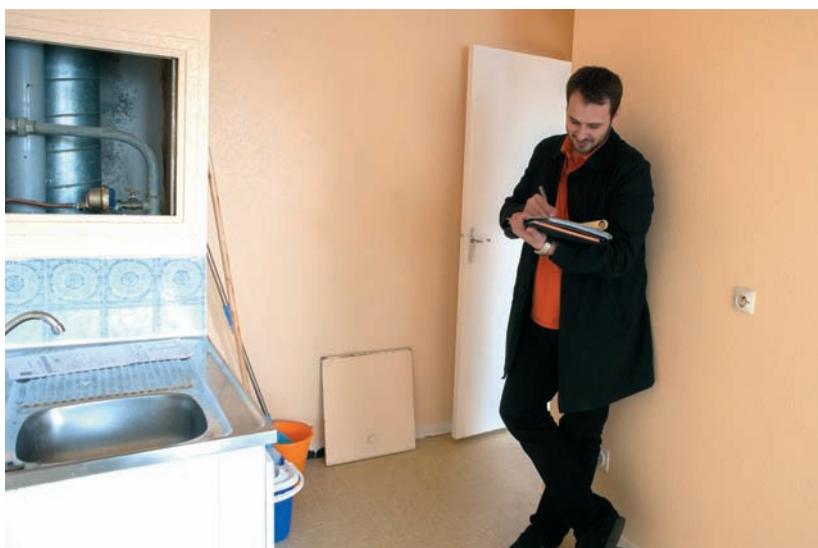
Il s'agit essentiellement de travaux d'étanchéité des toits et des terrasses, afin de lutter contre les infiltrations d'eau. Ce domaine constitue d'ailleurs le cœur du métier de bailleur, puisqu'il a une grande influence sur la qualité de vie de nos locataires et peut également contribuer, si des travaux de rénovation ne sont pas entrepris, à une dégradation accélérée de notre patrimoine.

Comme l'an passé, le plus important effort sera porté sur la **résidence des Damades**, où sera poursuivie l'importante opération d'étanchéité des terrasses. D'autres opérations seront également conduites au **151, avenue Pablo-Picasso** ou à la **résidence du Champs-aux-Melles**.



Confort Logement :

Cette catégorie concerne l'ensemble des opérations à réaliser sur les parties privatives, dont la charge n'incombe pas à l'occupant. On y retrouve notamment des travaux de chauffage, d'électricité ou de robinetterie dans les logements, dès lors qu'ils relèvent de la responsabilité du propriétaire. Parmi les opérations les plus importantes, citons le remplacement du système de gestion du chauffage des **tours Aillaud**, ou le remplacement de la robinetterie usagée du **2, avenue Félix-Faure**.





Espaces extérieurs :

Les organismes tels que l'Office sont amenés à intervenir au-delà du simple périmètre du logement proprement dit, et à se préoccuper de l'environnement général de vie du locataire. C'est ainsi que, suivant la configuration des résidences, l'Office peut être amené à intervenir sur les espaces verts et leur grand entretien, les aires de jeux pour enfants, la voirie, ...

Cette année encore, la plus importante de ces dépenses sera consacrée à l'entretien des aires de jeux pour enfants. A noter également une enveloppe pour poursuivre la pose d'abris conteneurs pour le tri sélectif des déchets.



Façades :

Bien que la grande majorité des bâtiments de l'Office ait connu des réhabilitations dans leur Histoire, il est toujours important de traiter les détériorations de façades qui interviennent au fil du temps. Cela permet également de soigner l'aspect esthétique des résidences de l'Office.

Deux opérations significatives sont programmées pour 2015 : la reprise des éclats béton et des infiltrations de tour du **19, allée des Demoiselles d'Avignon**, et la reprise des fers apparents de la tour du **55, avenue Joliot-Curie**.

Certains autres ravalements de façades seront entrepris prochainement, non pas sur les fonds propres de l'Office, mais dans le cadre d'un financement particulier (voir article page 4).



Locaux administratifs :

Il s'agit là de travaux concernant les différents lieux de travail des salariés de l'Office (loges des gardiens, siège, antennes, ...). Cette année cependant, il faut noter la création d'une ligne budgétaire intitulée « enveloppe pour les diagnostics amiante avant travaux ». C'est une estimation des besoins annuels de l'Office pour les différents diagnostics qui seront réalisés sur l'ensemble des parties communes, et à chaque fin de bail, ainsi que le définit la loi.

Cette inscription budgétaire traduit l'engagement pris par le Conseil d'Administration de l'Office (voir dernier Cité Mag') lors de sa réunion du 12 février 2015.

Parkings et locaux techniques divers :

Cette rubrique englobe les nombreux parkings souterrains ou aériens des résidences de l'Office, et les locaux techniques inaccessibles au grand public, tels que les chaufferies, les locaux de rangement de matériels ou les armoires électriques. Ce chapitre comprendra l'aménagement de plusieurs locaux pour le personnel de ménage, l'aménagement de plusieurs espaces pour les conteneurs, la mise en œuvre d'une expérimentation de vidéo-surveillance dans le parking D des Damades détruit l'an passé par un incendie. Nous y reviendrons dans un prochain Cité Mag'...



Parties communes :

Ce sera la partie la plus importante des grands travaux pour l'année 2015, montrant ainsi l'attachement de l'Office à des projets de confort général de ses immeubles... Halls, escaliers, paliers, sont des lieux fréquentés par tous les locataires et leurs visiteurs, et il convient d'y apporter un soin particulier. C'est aussi sur la qualité de l'entretien de ces parties communes que l'Office est souvent (bien) jugé.

Ce sont au total 38 opérations, concernant tous les quartiers de la ville, qui seront lancées au titre des parties communes dans le courant de l'année à venir.



CHAUD DEVANT...

Parmi les opérations notables de cette année 2015, il en est une qui ne passera pas inaperçue chez nos locataires, d'autant qu'il s'agit d'améliorer le confort douillet de leur intérieur. L'Office entreprend en effet cette année une grande opération de renouvellement des chaudières de son patrimoine, accompagnée, selon les cas, de changement de chauffe-bains voire même de radiateurs. Bien sûr, cette opération ne concerne qu'une partie des locataires de l'Office, ceux qui sont chauffés avec un système autonome, donc non collectif, mais ce sont plus de 1 000 familles qui seront intéressées cette année par cette nouveauté.



Cité Mag' : quel a été le cheminement de la Direction de l'Office pour proposer ce schéma de remplacement à grande échelle des chaudières ?

Pierre-Hugues Lorient : fin 2014, l'Office arrivait au terme de l'un de ses deux contrats d'entretien des chaudières et systèmes de chauffage. Avec un certain nombre de questions... En effet, certains appareils dysfonctionnaient, certains autres ne disposaient plus des pièces adéquates en cas de panne, et lorsque les problèmes apparaissaient, tout le monde – le locataire, bien sûr, en premier lieu, mais aussi l'Office et l'entreprise prestataire – se trouvait en difficulté pour réparer l'appareil de façon satisfaisante. En fait, beaucoup de chaudières commençaient à prendre de l'âge, avec parfois des problèmes de consommations importantes qu'il

convient aujourd'hui de gérer au mieux dans un souci de développement durable. Au lancement du nouvel appel d'offres, c'était donc le moment de faire preuve d'imagination, car nous ne pouvions pas faire face à une telle dépense dans le cadre de nos Grands Travaux.

Cité Mag' : donc, le changement de chaudière intervient dans le cadre du nouveau contrat d'entretien ?

Pierre-Hugues Lorient : c'est ce - la... Jusqu'à présent, notre contrat concernait des prestations de type

P2 (entretien classique) et P3 (remplacement des pièces défectueuses). Nous avons introduit un poste nouveau, le P3-R (« R », comme renouvellement) qui obligeait le titulaire du futur marché à renouveler une fois, pendant les 10 ans du contrat, la chaudière de chaque logement concerné. Et pour éviter les frais de fonctionnement et les déplacements incessants chez les locataires, il était dans l'intérêt de tous de remplacer au plus vite les chaudières afin qu'un maximum de familles puissent disposer de matériel neuf et plus moderne, et sur lequel il y aurait moins d'interventions lourdes.

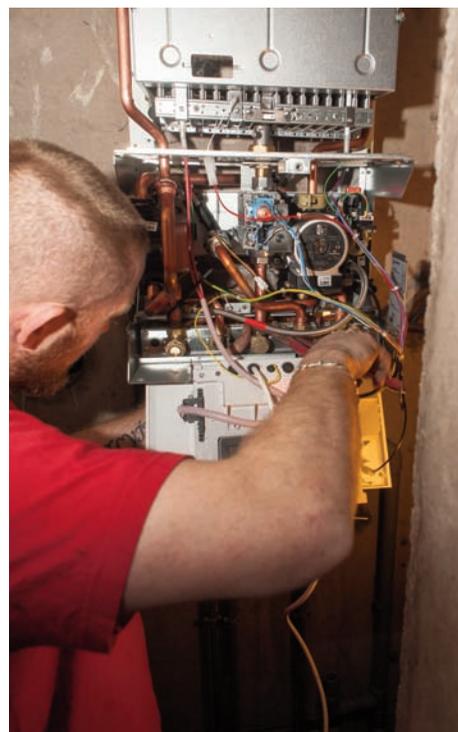




Cité Mag' : quel est donc le planning de remplacement ?

Pierre-Hugues Lorléac'h : c'est d'ores et déjà commencé, depuis quelques semaines, dans le secteur Elisée-Reclus/Jean-Moulin, et sur une partie de la résidence des Damades. Jusqu'aux vacances d'été, nous poursuivons ces travaux sur le quartier du Mont-Valérien, avec la fin des Damades, le secteur Cheval-Moussé et Gracchus-Babeuf. A la rentrée, nous attaquerons le secteur Saint-Just, le square, la résidence de la Colombe, entre autres. Au total, ce sont 1 151 chaudières qui devraient être changées dès cette année⁽¹⁾, et en 2020, nous atteindrons progressivement le chiffre de 2 520 appareils sur l'ensemble de la ville.

(1) voir le planning prévisionnel d'intervention sur www.omhlm-nanterre.fr



Un locataire averti en vaut deux...

Dans le cadre du contrat d'entretien annuel d'une chaudière, un certain nombre de vérifications obligatoires doivent être effectuées par le technicien de la société SAVELYS.

Un petit guide simple réalisé par le service info-communication et le service technique de l'Office, reprenant l'essentiel de ces prestations sera prochainement distribué. Il sera agrafé à l'avis d'échéance des locataires concernés, également téléchargeable sur le site internet de l'Office.

www.omhlm-nanterre.fr



espace CHEVREUL!
LOCATION DE SALLES

sem/na
01 47 25 92 36
chevreul@semna.fr

SÉMINAIRES
CONGRÈS / COLLOQUES
RÉUNIONS DE TRAVAIL
COCKTAILS
RÉCEPTIONS

97 à 109, av. de la Liberté - 92000 NANTERRE

Renouvellement urbain du Quartier du Parc

Les décisions sur la transformation des quartiers prennent souvent du temps, mais c'est aujourd'hui un fait acquis : le quartier du Parc a été retenu, par l'ANRU, parmi les quartiers prioritaires dans le cadre de la deuxième phase du programme national de renouvellement urbain.



Dans ce quartier où l'habitat social est très présent, l'Office est évidemment très concerné, à travers notamment deux opérations principales : tout d'abord la résidentialisation de la Colombe, en lien avec la reconfiguration de la place du marché et l'extension de la halle, la création d'un nouvel accès au stade Jean-Guimier et un nouvel aména-



gement de ses abords, qui nécessiteront la déconstruction du bâtiment du 109/115 avenue Pablo-Picasso.

Dans la foulée du conseil de quartier qui s'est tenu le 1er avril, l'Office a rencontré les locataires de ces deux résidences, pour échanger avec eux sur les principaux enjeux de ces transformations urbaines, sociales mais aussi commerciales pour le 109/115. Beaucoup de questions demeurent en suspens, sur les questions de sécurité, de relogement, de présence des services, mais le processus prend enfin une tournure opérationnelle, et nous aurons l'occasion de revenir régulièrement sur ces opérations qui vont rythmer l'activité de l'Office, et changer le quotidien des résidents pendant les années qui viennent...

Ça bouge au Champ-aux-Melles !

En marge des décisions concernant l'ANRU (voir article ci-dessus), le secteur du Champ-aux-Melles se confronte à des réalités contrastées...

C'est d'abord le problème de l'allée Fernand-Léger, fermée depuis la fin de l'année dernière suite à un effondrement de terrain qui rend impossible la circulation automobile après la chaufferie. Le réseau d'assainissement doit être remplacé dans le courant de l'année par la Ville, mais une inconnue subsiste sur l'étendue des dégâts et donc des travaux qui seront nécessaires. Si tout se passe bien, la rue devrait être rouverte pour le mois d'octobre prochain. En attendant, une déviation a été



Les Damades, ou les « Experts à Nanterre »...

En ce début d'année 2015, un secteur de notre patrimoine, les Damades, reste en ébullition après une année 2014 riche en émotions et en événements... Avec en point d'orgue, l'incendie qui a détruit en grande partie un des parkings souterrains de la Résidence, contraignant l'Office à une fermeture qui semble bien longue à ses usagers habituels...

Marie-Claude Garel l'avait dit, le 10 décembre dernier, lors de sa réunion avec les locataires : avec ce genre de dommage, la remise en ordre dure environ un an, avec tous les délais, notamment de procédure, indispensables pour le règlement des litiges.



C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui dans ce parking. Alors qu'un certain nombre de travaux de remise en état est d'ores et déjà réalisé, il reste encore à traiter l'espace des trois voitures qui ont brûlé. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'elles viennent d'être déplacées de façon à traiter la zone de feu. Cela va donc permettre de poursuivre la remise en état dans les toutes prochaines semaines.

mise en place, par un parking de l'Office et la rue des Ecoles. Les résidents vont encore devoir souffrir pendant quelques mois.

Souligné en fin d'année dernière lors de la visite du Conseil de Concertation Locative Locale, l'état de l'aire de jeux pour enfants devrait progressivement s'améliorer. Une excavation dangereuse, signalée par les assistantes maternelles de ce secteur, vient d'être rebouchée, et d'ici l'été, un tapis de sol défaillant sera réparé et divers petits travaux de confort de l'aire de jeux devraient être réalisés, pour que les nombreux jeunes enfants du quartier puissent venir jouer dans de meilleures conditions de sécurité.

La bataille des assurances se poursuit, et les techniciens de l'Office passent un temps considérable en réunions, expertises et autres, pour préserver les intérêts de l'Office, tout en cherchant à réduire les délais d'intervention. C'est fondamental, car tout ce que les assurances prendront en charge ne devra pas être supporté par les locataires eux-mêmes !!! Ce combat n'est donc pas que juridique, il est aussi financier !!!

Résultat, ce chantier, que l'Office espérait voir achever dès le début 2015, ne se terminera pas avant les prochains congés d'été. Et encore, si tout se passe normalement !

OH, PUNAISES !



La presse écrite, les journaux télévisés en parlent, la punaise de lit a fait son retour depuis quelques années sous nos latitudes. Plusieurs facteurs l'auraient favorisé : les voyages plus fréquents à travers le monde, les insecticides interdits d'usage (exemple le DDT employé après guerre, très efficace mais dangereux), la résistance à d'autres produits utilisés pour éradiquer certains insectes. Enfin, la récupération de meubles, de matelas ou autres objets dans la rue qui peuvent abriter des punaises...

Il est important de dire qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre, seules des atteintes dermatologiques consécutives aux piqûres.

L'Office a déjà été confronté au problème dans certains logements et fait appel à une société spécialisée.

Peu de chance de croiser une punaise en pleine journée, au soleil sur votre canapé. Elle n'aime ni la lumière naturelle, ni artificielle. Elle colonise les endroits sombres (structure de lit, cordon de matelas, fente de bois...) et vient se nourrir la nuit... Bien souvent la découverte du problème commence par des traces de sang sur le matelas. Si vous constatez ce phénomène ne vous précipitez pas sur n'importe quel produit insecticide, ne videz pas votre logement de son mobilier... Contactez votre gardien. L'Office fera intervenir

une société spécialisée qui traitera votre logement avec un insecticide. Mais attention, vous devez scrupuleusement préparer le terrain avant son passage. Sans cette participation active de votre part, vous ne vous débarrasserez pas de ces bestioles :

- Passer l'aspirateur (si possible puissant) dans toutes les pièces (y compris tables de nuits, sommiers, plinthes, canapé, doubles rideaux, pla-

cards)... Débarrassez vous du sac (enfermez le dans un sac plastique bien fermé).

- Lavez tout le linge des lits (au moins à 60 degrés)
- Vérifiez le linge des armoires, des placards
- Si vous devez jeter un matelas, prenez soin de le bâcher avant de le descendre pour éviter de disperser les punaises dans les parties communes...

Il existe des appareils qui produisent une chaleur sèche (100-120 degrés). Ils sont particulièrement efficaces pour traiter les sommiers, matelas et plinthes, les canapés. Il est possible d'en louer dans les enseignes spécialisées dans la location d'outillage divers.

Pour vous documenter, de nombreux sites internet sont à votre disposition. Citons, entre autres : www.sante.gouv.fr - www.ars.paca.fr www.ameli-sante.fr



RAMASSAGE DES GROS OBJETS

- Berthelot : jeudi 28/05 & 25/06
- Joliot-Curie & Amandiers : samedi 9/05 & 13/06
- Heudebert & Sainte-Geneviève : vendredi 8/05 & 5/06
- Centre-ville & Hoche : mercredi 6/05 & 3/06
- Zilina - Paul Morin & Guignons : mardi 5/05 & 2/06
- André Doucet - Grands Buissons & Guignons : jeudi 7/05 & 4/06
- Greuze - Colombe - Etang : mardi 19/05 - 16/06
- Champ aux Melles - Carriers - Champs Pierreux - Fontaines - Abbé Hazard : vendredi 22/05 & 19/06
- Petit-Nanterre : mardi 12/05 & 9/06
- Jeanne d'Arc - Provinces Françaises : mercredi 13/05 & 10/06
- Damades - Source - Sabatier - Suisses PVC : samedi 16/05 - 20/06
- Félix Faure - 4 Chemins : samedi 9/05 & 13/06
- Mont Valérien - PVC : samedi 30/05 & 27/06
- Lorilleux - Fontenelles - Tours Aillaud : mercredi 20/05 & 17/06
- Parc Nord - Aragon & Opéra : mardi 19/05 & 21/07





Le 31 mars a marqué la fin de la trêve hivernale. Les expulsions sans relogement reprennent, jetant des milliers de familles à la rue. Face à cette pratique moyenâgeuse et inacceptable, la CNL appelle à se mobiliser massivement.

Avec l'augmentation des loyers et des charges, la revalorisation insuffisante des aides au logement, la hausse du chômage - pour ne citer que quelques exemples - de plus en plus de locataires voient leurs conditions de vie se précariser. Certains appellent au secours, d'autres sombrent, en silence. Nombreuses sont les familles qui vivent dans l'angoisse permanente de perdre leur logement, leurs revenus ne permettant plus de faire face. Au quotidien, les militants, les amicales et les administrateurs CNL, se mobilisent pour lutter et prévenir les expulsions locatives. Malgré cela, au 1er avril, des familles entières se retrouvent à la rue.

De plus, expulser des familles pour les héberger dans des hôtels coûte bien plus à la société que de les maintenir dans leur logement. Il est primordial de se mobiliser pour refuser cette injustice qu'est l'expulsion locative et exiger de véritables moyens pour répondre aux besoins sociaux des familles.

Les moyens techniques de soutien sont insuffisants pour aider les familles à prendre en charge leur situation et à trouver des solutions durables.

C'est pourquoi face à cette situation intolérable, CNL demande au gouvernement des actes forts :

- L'arrêt des expulsions locatives et des coupures d'énergie.
- La signature, par les maires, d'arrêtés anti-expulsions.
- La mise en place d'une véritable sécurité sociale du logement, prise en charge par l'Etat et les bailleurs.

POUR DEFENDRE LE DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS, LA CNL DEMANDE :

- Le gel puis la baisse des loyers sur tout le territoire, dans tous les secteurs locatifs.
- La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- L'abrogation de la loi Boutin.

Conseil local de Nanterre

66 rue des Amandiers - 92000 NANTERRE

Tél : 01 47 21 60 99 - Fax : 01 47 21 26 81

Mail : cnl-nanterre@orange.fr

Permanence sans rendez-vous

1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 17H00 à 19H00



Attention Grands Travaux !

En mars, c'est le mois des décisions importantes à l'Office municipal HLM de Nanterre : le vote des Grands Travaux pour l'année prochaine.

L'Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) de Nanterre était présente lors du Conseil Central de Concertation Locative afin de discuter des propositions de grands travaux faites par l'Office municipal. Pendant plusieurs heures, nous avons passé en revue chaque proposition faite dans chaque résidence. Grâce à un dialogue constant avec l'Office, nous avons pu obtenir réponse à plusieurs de nos questions :

Ascenseurs : faire réparer les ascenseurs d'une résidence plutôt que repeindre un local

Amiante : 200 000 € pour établir des dossiers techniques

Vidéo-protection dans un parking de la résidence Les Damades : généralisation à d'autres résidences, protection de la vie privée, conservation des films ...

Etc ...

L'UNLI de Nanterre s'agrandit de mois en mois avec les créations de plusieurs amicales de locataires au sein des résidences de l'Office. N'hésitez pas à les contacter ou à nous contacter pour créer une amicale dans votre résidence !

Avec l'UNLI de Nanterre, vous pouvez compter sur une équipe bénévole à votre écoute et disponible face à vos diverses demandes vis-à-vis de votre logement.

Un problème ? Une question ? Un conseil ? Envie de nous rejoindre ? Contactez l'UNLI de Nanterre !

Nous contacter :

Par courrier : UNLI de Nanterre

3 rue Jean Moulin 92000 NANTERRE

Par mail : contact@unli-nanterre.fr

www.unli-nanterre.fr



Du marbre aux pieds d'argile

Depuis plus de vingt ans la Commission d'attribution des Logements de l'OPH de Nanterre fonctionne avec deux élus représentants des locataires. Cette pratique a été « inscrite dans le marbre » par le conseil d'administration de l'Office lors de sa réunion du 26 juin 2013.

Depuis l'installation du nouveau CA, suite aux élections locales, la CAL (Commission d'Attribution des Logements) s'est vue attribuer des membres suppléants pour des raisons de souplesse, mais au même moment les locataires perdaient un membre titulaire.

La CGL (Confédération Générale du Logement) a été écartée des décisions de la CAL. Cette décision aura certainement des conséquences pour l'image de la Ville et de l'OPH.

Il s'avère que ma candidature n'a pas été présentée lors du Conseil d'Administration du 3 juin 2014, un dysfonctionnement qui pénalise surtout les locataires. J'avais laissé comme consigne auprès des services de la présidence que j'étais candidat aux mêmes commissions qu'au paravant.

Après le CA d'installation je garde ma position au bureau de l'OPH mais, je passe de membre titulaire à membre suppléant de la CAL.

Je veux bien accepter l'argument du dysfonctionnement tout autant que je considère que mon engagement dans la CAL était et est important par mes prises de position sur les dossiers présentés, dans les débats et réflexions pour améliorer le barème à points pour les mutations, règlement intérieur et d'autres sujets.

Aujourd'hui cette situation ne peut plus durer, soit le règlement intérieur est amendé, soit le CA procède à la réélection des membres de la CAL avec deux représentants des locataires élus comme membres titulaires.

ferrazhugo.c@gmail.com

06 15 73 67 60

OMHLM - à l'attention d'Hugo FERRAZ

93 avenue Joliot-Curie

92000 NANTERRE

la fête des voisins

vendredi 29 mai 2015

